

LA SÉPULTURE D'EUGÈNE RUDIER ET LA « GRANDE OMBRE » DE RODIN PARFUM DE SCANDALE AU CIMETIÈRE

La Grande ombre, chef-d'œuvre de Rodin, fondue par Rudier, a bien failli ne jamais orner la tombe de ce dernier.



Tout commence en avril 1949 quand le célèbre fondeur de bronze Eugène Rudier demande à la Ville l'autorisation d'ériger sa sépulture au cimetière : il souhaite notamment y faire installer un de ses bronzes fondu vers 1924, la Grande ombre, dont le modèle original en plâtre a été réalisé par Auguste Rodin. La famille Rudier comptait

parmi ses membres les meilleurs fondeurs de bronze en France, et Eugène en particulier avait beaucoup travaillé avec le sculpteur.

En juin 1949, Jean-Marie Louvel - maire de 1945 à 1953 - répond négativement à la demande au motif que cette œuvre « ne peut trouver place au cimetière du Vésinet », sans davantage de précision.

Le sujet de la statue semble pourtant adapté au contexte. A l'origine, cette figure était un élément de l'ambitieux projet de Rodin, jamais abouti, la « Porte de l'Enfer » inspirée de Dante. Trois Ombres identiques étaient placées en son sommet, leur bras gauche dirigé vers l'inscription traduite ainsi : « Vous qui entrez ici, abandonnez tout espoir »...

Le problème est que la statue représente un homme nu ! La population, dans ce lieu de recueillement, pourrait en être choquée. Mais Rudier insiste et invite le maire à se rendre dans son jardin du 84 avenue Georges-Clemenceau, où l'œuvre est exposée, afin de dissiper ses craintes.

Le conseil municipal divisé

Après la visite, le maire semble avoir été convaincu, mais la prudence reste de mise : autoriser l'installation de ce nu - jugé ici de grande qualité artistique - ouvrirait-il des portes à des projets plus extravagants et au goût douteux ? Et puis, en cas de troubles, qui serait chargé de faire respecter l'ordre ? Le maire du Vésinet ou celui de Chatou ? Rappelons en effet que le cimetière du Vésinet se situe sur cette dernière commune. Bref, il semble d'abord

nécessaire de revoir le règlement du cimetière. Un an passe, et Rudier, ne voyant toujours rien venir, relance la mairie. En fait, Le conseil municipal est toujours très divisé sur la question et n'a pas encore adopté de règlement. Finalement, fin octobre 1950, Louvel tranche : l'autorisation est accordée, mais celle-ci ne sera définitive qu'au bout de trois mois après installation de la statue, si la réaction des habitants, entre temps, n'est pas trop vive...

Aucune plainte n'est enregistrée, et lorsque Rudier décède en 1952 il peut rejoindre sa dernière demeure à l'ombre de son œuvre. Venez l'admirer : seuls dix bronzes de la Grande ombre signés Alexis Rudier fondeur - Eugène Rudier avait conservé la marque de son père - sont recensés dans le monde.

Damien Riehm

La veuve d'Eugène Rudier a offert à la ville fin 1953, probablement en remerciement de l'autorisation accordée pour l'Ombre, un buste de la République du sculpteur Paul Belmondo, fondu par Georges Rudier, cousin d'Eugène. Ce buste devait à l'origine être érigé place de la République, mais il est finalement resté à la mairie pour devenir notre Marianne !

